
FEUILLE D'ÉTÉ VILLETTOISE 2010

QUELQUES INFORMATIONS SUR LES RÉALISATIONS EN COURS OU À VENIR.

VERT : TRAVAUX SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE

Des travaux de réfection de la départementale RD 983 sont prévus cet été dans Vert, et peut-être dans la portion entre Aufreville-Bras-seuil et Mantes-la Ville.

La traversée de Vert sera donc totalement bloquée dans les 2 sens pendant les mois de juillet et d'août 2010.

L'accès à Villette étant impossible par ce côté pendant plusieurs semaines, il sera donc nécessaire d'arriver par Arnouville-lès-Mantes ou Rosay (voir détail en mairie).

Des travaux sur cette départementale entre Vert et Rosay sont prévus en 2011, mais le blocage de la circulation se fera par tronçons et sur des périodes de quelques jours, il y aura donc toujours un accès possible.

Passeports - carte d'identité

Attention le délai d'obtention des cartes d'identité et passeports à l'approche des vacances d'été est plus long... comptez 5 semaines environ. Les demandes de passeports, biométriques maintenant, sont à déposer auprès de n'importe quelle mairie équipée du matériel requis; la présence de la personne intéressée est indispensable en raison de la prise d'empreintes au dépôt du dossier puis au retrait du passeport.

Rappel des pièces à fournir :

- carte d'identité: 2 photos + l'ancienne carte ou un acte de naissance si 1^{re} demande + un justificatif de domicile;
- passeport biométrique: 2 photos + l'ancien passeport et copie carte d'identité ou acte de naissance + un justificatif de domicile.

Tarifs des timbres fiscaux du passeport :

- mineur - 15 ans 17 € ou 20 € si photos prises sur place;
- mineur 15 à 17 ans 42 € ou 45 € si photos prises sur place;
- personne majeure 86 € ou 89 € si photos prises sur place.

Un petit rappel... feux des débris végétaux et utilisation des outils de bricolage et de jardinage

Pour le bien être de tous à l'arrivée des beaux jours, quelques conseils de bon voisinage.

Les feux des débris végétaux sont interdits les dimanches et jours fériés ce entre 20h et 7h; de plus de Mai à Septembre ces feux sont uniquement autorisés du lundi au vendredi de 9h à 13h. Merci de penser à éteindre le foyer au-delà de cette heure.

L'utilisation des outils de bricolage et de jardinage est interdite entre 20h et 7h ainsi que les dimanches et jours fériés.

EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE

Deux ou trois précautions valent mieux qu'aucune, d'autant que des cambriolages se produisent régulièrement dans notre village, comme ce fut le cas au mois d'avril.

Pendant la période des vacances d'été :

- Prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez-leur la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites.
- Ne laissez pas déborder votre boîte à lettres : faites relever régulièrement votre courrier, ou laissez-le en garde à la Poste.
- Prévenez la Gendarmerie de Guerville de votre absence, cela permettra d'inclure votre lieu d'habitation dans le trajet des rondes de surveillance. Tél. : 01 30 42 39 58

SCOLARITÉ

Félicitations à tous les parents pour leur promptitude ! Sauf erreur de notre part, toutes les inscriptions pour la rentrée sont faites et permettront, espérons-le, avec celles des autres communes du regroupement, de conserver le même nombre de classes que l'année dernière.

FÊTE NATIONALE

Comme les années précédentes, un repas sera organisé pour le 14 juillet; pensez à réserver votre journée et votre rayon de soleil, la fiche d'inscription arrivera prochainement dans votre boîte aux lettres.

UN CARROSSIER À VILLETTE

Carbon'Auto, un carrossier, s'est installé à Villette depuis peu sur le site de l'ancienne usine Reamet au 2 rue du Moulin.



RUE DE PARIS

Le trottoir destiné à améliorer la circulation des piétons est terminé et a été réalisé rapidement et sans difficultés majeures.

Son coût total est de 66 795 € Hors Taxes, financé par 46 760 € de Dotation Triennale du Département (dotation attribuée pour 3 ans et dont nous avons utilisé une part importante), 15 000 € de dotation Parlementaire allouée par notre député à titre exceptionnel (nous l'en remercions vivement) et 5 035 € pris sur le budget communal.

La TVA (13 092 €) est également à avancer par la commune et sera récupérée à 80 % dans 2 ans.

Les opérations de taille des haies bordant le passage sont désormais terminées, et la municipalité remercie les habitants qui ont participé à cet entretien.

Suite aux demandes formulées par des riverains en faveur d'aménagements destinés à ralentir la circulation de cet axe de liaison avec Arnouville-lès-Mantes, une réflexion est en cours à ce sujet tant sur ses aspects techniques que financiers. Nous vous tiendrons informés des options possibles et toutes les suggestions seront les bienvenues.

ABRIBUS

Dernier appel pour des propositions de dessins au fond de l'abribus de la rue de Paris, avant le choix définitif.

ROUTE DÉPARTEMENTALE VILLETTE

L'installation de lampadaires est à l'étude entre les virages de la rue des Limons et de Leuze, afin d'y améliorer la visibilité nocturne des piétons et véhicules.

La réalisation d'une bande piétonnière étant en l'état actuel refusée par la DRT (Direction des Routes et Transports des Yvelines), la municipalité va aménager un passage le long de la RD entre le carrefour de la rue des Limons et la rue du Calvaire, afin de faciliter la circulation des piétons, en particulier des enfants, se rendant à l'arrêt de car de la rue de Paris.

ASSAINISSEMENT

Des travaux d'installation du tout à l'égout vont être effectués rue des Terriers. Ces travaux sont prévus du 5 au 13 juillet.

L'accès au domicile des riverains sera possible de 18 h 30 à 7 h 30 pendant la durée des travaux, et une déviation sera mise en place par la rue de Pételance.

POUBELL'INFOS

Rappel des conditions de ramassage :

La collecte des Ordures Ménagères continue le mercredi (déchets mis en sacs dans la poubelle).

La collecte des Emballages Ménagers Recyclables se fait tous les 15 jours, sur les semaines impaires. Le tonnage collecté permet de diminuer le coût global du reste de la collecte.

La collecte des Déchets Verts se fera tous les mardis, du 30 mars au 30 novembre 2010.

Nous signalons qu'il n'est autorisé que deux bacs déchets verts par foyer, plus quelques fagots complémentaires de 50 cm de long.

En cas de gros volumes, ces déchets doivent être gérés par une entreprise, ou apportés par vos soins à la Compostière de Flacourt, à raison d'une remorque de 500 kg une à deux fois par mois après retrait d'un ticket de dépôt en mairie.

Horaires de la compostière :

Du lundi au vendredi 14 h - 17 h toute l'année.

Du 1^{er} avril au 30 novembre le samedi 9 h - 12 h et 14 h - 17 h.

N'oubliez pas que vous pouvez mettre les épluchures de légumes avec les déchets verts.

Le ramassage des Encombrants se fera les lundis 21 juin, 20 septembre et 20 décembre 2010.

La déchetterie de Longnes permet de déposer les gravats chaque premier samedi du mois de 14 h à 17 h et les déchets toxiques (pots de peinture, batteries, piles, ampoules, hydrocarbures, solvants...) le samedi 11 septembre de 9 à 12 h.

Pour l'un comme pour l'autre, il sera nécessaire de passer prendre un ticket de dépôt en mairie de Villette.

N'oubliez pas que pneus, batteries, électroménager, matériel audio-vidéo ou informatique... sont repris par le magasin lors de l'achat d'un matériel neuf, et que piles et ampoules basse consommation doivent être déposées dans les magasins ou éventuellement en mairie.

Les bacs commandés sont arrivés mi-avril et sont pour la plupart distribués.

Si vous n'avez pas encore votre commande, contactez la mairie.

Si vous avez besoin de bacs non commandés, faites connaître vos besoins en mairie, quelques bacs en surplus correspondront peut-être à votre demande ; dans le cas contraire, il vous faudra attendre la commande de l'année prochaine.

NID-DE-POULE

Le colmatage des nids de poules des rues de Villette a été réalisé avant Pâques, ce qui a rendu plus difficile la collecte des œufs en chocolat...

RUISSELLEMENTS

Un programme prévisionnel de travaux a été adopté, en coordination avec une société d'études mandatée par le Département des Yvelines et les agriculteurs concernés.

Ce programme comprend des installations de talus, de haies et des zones de rétention d'eau, afin de détourner ou ralentir le flux de l'eau de ruissellement et protéger ainsi les habitations.

Il sera réalisé sur plusieurs années, sous réserve de l'obtention des subventions prévues par le Département et de l'accord des propriétaires concernés.

Une demande de subvention a été faite pour démarrer les travaux de surélévation du chemin entre Binanville et Heurteloup, afin de ralentir les ruissellements dans la côte de Chavannes et éviter l'érosion vers la Vaucouleurs et la dégradation des chemins. Cette action est réalisée en coopération avec Breuil-Bois-Robert et Arnouville-lès-Mantes.

BROCANTE

C'est grâce aux efforts conjugués de l'ASCV, de toutes les bonnes volontés et du soleil que la brocante de Villette s'est déroulée cette année dans d'excellentes conditions. N'oublions pas de saluer les nuages, qui ont su s'effacer modestement, et un grand merci aux habitants de la zone concernée pour avoir supporté avec patience la gêne occasionnée par cet événement, dont les bénéficiaires contribuent à financer les activités du mercredi pour les enfants.

En espérant que chacun y aura trouvé ou cédé les objets de son choix, rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle brocante !

Vous trouverez le programme des activités de l'ASCV régulièrement mis à jour dans le tableau d'affichage situé au niveau du parking de la mairie et l'école, juste à côté du grand portail.

TRANSPORT SCOLAIRE

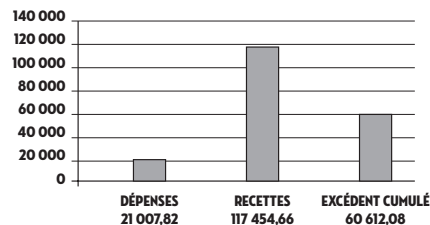
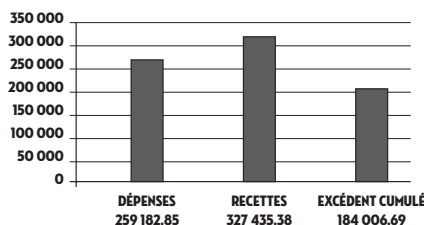
Carte transport scolaire année 2010/2011 pour collège et lycée : Parents, pensez à venir retirer l'imprimé de demande de carte en mairie à partir de fin juin, afin de le retourner avant vos congés d'été à Veolia Transport.

PROPRETÉ DES RUES

Nous constatons régulièrement que beaucoup de propriétaires de chiens laissent leur animal faire leurs besoins sur les trottoirs du village... Nous remercions ces personnes, pour le bien-être de tous, d'être plus vigilant.

FINANCES COMMUNALES

Le compte administratif de l'année 2009 s'établit comme suit :



SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice : 259 182,85 €
Recettes de l'exercice : 327 435,38 €
Excédent global cumulé (68 252,53 + années antérieures) : 184 006,69 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice : 21 007,82 €
Recettes de l'exercice : 117 454,66 €
Excédent global cumulé (96 446,84 + années antérieures) : 60 612,08 €

Excédent total cumulé : 244 618,77 €

Le faible niveau de dépenses en investissement est lié au retard de réalisation du Contrat Rural pour la réfection de l'Église et l'agrandissement du cimetière pour lesquels des sommes importantes avaient été réservées.

Des délais dans l'obtention de documents notariaux et dans l'attribution des subventions par les instances départementales expliquent ce retard.

Le budget 2010 est prévu comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 462 691,69 €

Parmi les dépenses, on peut noter 92 000 € pour le syndicat scolaire, 70 000 € pour les frais de personnel, 120 000 € pour l'entretien et le fonctionnement courant, dont 30 000 € pour les réparations du bitume des rues, 55 000 € à verser au budget investissement, 12 000 € d'intérêts d'emprunts...

Parmi les recettes, 133 710 € de contributions directes, 35 000 € de taxe pylônes électriques, 55 000 € de dotation forfaitaire (versement compensatoire de l'État), 15 000 € de locations...

Recettes et dépenses d'investissement : 196 252,00 €

Parmi les dépenses, on trouve 147 000 € de voirie, incluant les travaux rue de Paris, 21 000 € de rénovation de bâtiments (fenêtres, chaudière, toit), 20 000 € de remboursement de capital emprunté.

Parmi les recettes, outre le transfert de la section de fonctionnement, on compte 16 352 € de récupération de TVA et 61 000 € de subvention d'équipement.

La décision d'attribution des subventions du Département pour le Contrat Rural ayant été retardée au mois de septembre, les travaux ne pourront pas commencer cette année compte tenu des délais d'attribution du marché aux entreprises.

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2010

Pour mémoire, les résultats des élections régionales de mars 2010 à Villette sont les suivants, dans l'ordre officiel de numérotation des listes :

Au premier tour

Inscrits : 418 | Votants : 206 | Exprimés : 200

1. Changer pour mieux vivre en Ile-de-France / M^{me} Péresse : _____ 75 voix
2. Liste Lutte Ouvrière soutenue par Arlette Laguillier / M. Mercier : _____ 0 voix
3. Liste Front National avec Le Pen pour l'Ile-de-France / M^{me} Arnautu : _____ 29 voix
4. Europe Écologie région Ile-de-France / M^{me} Duflot : _____ 38 voix
5. Liste démocrate et centriste soutenue par François Bayrou / M. Dolium : _____ 4 voix
6. Alliance écologiste indépendante / M. Gouvernatori : _____ 6 voix
7. Ensemble pour les régions à gauche solidaires, écologiques et citoyennes
Front de gauche / M. Laurent : _____ 10 voix
8. La liste Chrétienne / M. de Boer : _____ 0 voix
9. Huchon 2010 - la gauche pour l'Ile-de-France / M. Huchon : _____ 23 voix
10. Rassemblement gaulliste - Debout la République / M. Dupont-Aignan : _____ 9 voix
11. Tout changer, rien lâcher - NPA / M. Besancenot : _____ 6 voix
12. Émergence / M. Kanoute : _____ 0 voix

Au deuxième tour

Inscrits : 418 | Votants : 225 | Exprimés : 212

1. Changer pour mieux vivre en Ile-de-France / M^{me} Péresse : _____ 132 voix
2. Huchon 2010 - La gauche et les écologistes rassemblés
pour l'Ile-de-France / M. Huchon : _____ 80 voix

QUELQUES MOTS SUR L'ÉLECTRICITÉ VERTE

Tout d'abord, il ne faut pas confondre les offres de fourniture (d'électricité « verte » ou de fournisseur autre qu'EDF) avec les offres de production d'électricité verte qui consiste à devenir soi-même producteur, à partir de panneaux solaires ou d'une petite éolienne et à revendre cette production à un fournisseur.

Si, dans un souci tout à fait louable de protection de l'environnement, vous envisagez de vous équiper d'une installation de production d'énergie renouvelable, il est sans doute prudent de vérifier les points favorables évoqués par vos interlocuteurs et ceux qu'ils passent sous silence, entre autres: coût de l'installation, subventions réelles (attention, toutes celles qui sont annoncées ne sont pas toujours cumulables), capacité de production réelle de votre future installation (elle dépend, bien entendu, du climat et de l'ensoleillement de notre lieu), vieillissement de l'installation (quelle dégradation de sa capacité de production? quand devra-t-on en remplacer certains éléments?), garantie du prix d'achat de cette électricité à moyen terme...

Pensez également aux contraintes architecturales, notre village étant soumis au contrôle des archi-

tectes des Bâtiments de France en matière d'urbanisme.

En résumé: que dois-je investir de suite; quand mon installation sera-t-elle amortie et deviendra-t-elle bénéficiaire?

Concernant les contrats incluant la fourniture d'électricité verte, attention également à leur contenu: s'il ne s'agit que de se voir attribuer une part de l'électricité produite de façon renouvelable, qui est encore principalement produite par des barrages hydroélectriques, vous risquez simplement de payer plus cher une électricité qui existe déjà. En revanche, si cela inclut l'installation de nouveaux moyens de production, votre contribution permettra de les développer.

Pour en savoir plus, et si vous disposez d'un accès à Internet, un site intéressant vous permettra de vous informer sur les économies d'énergie: www.energie-info.fr

Merci à M. Leclerc pour sa large contribution à cet article.